

Sujet : Accusé de réception PROJET- Demande d'avis de l'autorité environnementale : Construction centrale photovoltaïque / Diemoz (38) / n° 2018-AP-696

De : "Autorité-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE" emis par DAGORN Gaëlle - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE" <gaelle.dagorn.-.ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 22/11/2018 11:05

Bonjour,

L'autorité environnementale a reçu le 9 novembre 2018 le dossier cité en objet. Il a été enregistré sous le numéro 2018-AP-696.

L'avis de l'autorité environnementale sera rendu dans un délai de deux mois à compter de cette date.

En vous souhaitant bonne réception,

P.S : Ce courriel vaut accusé de réception officiel. Il ne sera pas transmis de courrier papier.

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Service CIDDAE / Pôle Autorité environnementale
ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr